



Compte-rendu du Conseil Municipal de TRONCHY (Saône et Loire)

| | | |
|-----------------------|----|--|
| Nombre de Conseillers | | L'an deux mil dix-sept, le quatre septembre à vingt heures trente, le conseil municipal convoqué, s'est réuni sous la présidence de Sébastien JACCUSSE , maire de la commune. |
| - en exercice | 11 | |
| - présents | 9 | |
| - votants | 10 | <u>Étaient présents</u> : Nicolas Coleiro, Marie Compagnon, Stéphane Creniaut, Franck Dayet, Christine Flamier, Pierre Gauthier, Sébastien Jaccusse, Guy Michaudet, Alain Throude. |
| - absents | 1 | <u>Excusés</u> : Damien Sarciron (pouvoir donné à Christine Flamier) |
| - excusés | 1 | <u>Absent</u> : Emmanuel Rière |
| | | <u>Secrétaire de séance</u> : Marie Compagnon |

Renouvellement du contrat de Nathalie BONNOT pour la surveillance des élèves :

Le Conseil Municipal accepte d'établir un contrat à durée déterminée pour Madame Nathalie BONNOT pour la surveillance des élèves pendant la pause méridienne, à hauteur de 2,20/35^{ème} d'heures hebdomadaires, pour la période du 4 septembre 2017 au 9 juillet 2018.

Décisions modificatives du budget :

Le conseil prend connaissance de la facture d'un montant de 2709 € de l'entreprise Cordier pour les travaux supplémentaires réalisés pour l'aménagement du bourg, travaux non inclus dans le marché. Il convient de prendre une décision modificative également afin de régler cette facture.

Les membres du conseil acceptent à l'unanimité la décision modificative suivante :

- Compte - 3 000.00 €
- Compte 2152 + 3 000.00€

Le Maire fait part aux membres du conseil d'un titre à annuler concernant une concession de cimetière datant de 2007, pour un montant de 78,67 Euros. Aucun montant n'ayant été prévu pour l'annulation de titres sur le budget 2017, les membres du conseil municipal décident :

Les membres du conseil acceptent à l'unanimité la décision modificative suivante :

- Compte 6156 - 80.00 €
- Compte 673 + 80.00€

Questions diverses :

- Agence Technique Départementale : suite à la délibération prise lors de la dernière réunion, il s'avère que l'option complémentaire ne peut être résiliée avant la fin du mandat.
- SPA : la délibération prise lors du dernier conseil n'a pas été envoyée. En effet, la commune a l'obligation d'adhérer à une association ou de disposer d'un chenil communal afin de ne pas laisser errer les animaux trouvés sur la voie publique.
- Travaux au Layer : Des travaux ont été réalisés au Layer pour le busage de fossés et le remplacement d'un tuyau d'évacuation qui était d'un diamètre trop petit, par un tuyau d'un diamètre plus important.

A Tronchy, le 5 septembre 2017

La secrétaire de séance,
Marie COMPAGNON

Le Maire,
Sébastien JACCUSSE